Ministère des
Ressources naturelles
et des Forêts
Québec

Bureau de la sous-ministre et Secrétariat général

PAR COURRIEL

Le 9 octobre 2026

DEMANDEUR

N/Réf. : 202609-15

Objet : Demande d'accès à l'information

Monsieur,

Nous faisons suite à votre demande d'accès à l'information reçue le 8 septembre 2026.

Point 1

Vous trouverez ci-joint les documents accessibles détenus concernant ce point de votre demande.

Cependant, en vertu de l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), nous sommes d'avis que deux documents relèvent de la compétence d'un autre organisme public. Nous vous invitons donc à contacter la responsable de l'accès aux documents de cet organisme, dont les coordonnées sont les suivantes :

Ville de Lac-Mégantic
Madame Nancy Roy
Greffière adjointe
5527, rue Frontenac, bureau 200
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1H6
greffe@lac-megantic.qc.ca

Point 2

Nous ne détenons aucun autre document que ceux en lien avec l'arrêté ministériel AM 2006-040. En vertu de l'article 13 de la Loi sur l'accès, ces documents font déjà l'objet d'une diffusion. Vous les trouverez en suivant ce lien :

doc_transmis_AM_2006-040

5700, 4e Avenue Ouest, A-303
Québec (Québec) G1H 6R1
Téléphone : 418 627-6370
acces_info_mrnf@mrnf.gouv.qc.ca

Point 3

Nous ne détenons pas les documents demandés, à l'exception de la carte préparée par Laforest Nova Aqua, laquelle se trouve au dossier AM 2006-040.

Points 4, 5 et 7

Les documents visés par ce point se trouvent au dossier AM 2006-040.

Point 6

Nous ne détenons aucun document.

Nous vous indiquons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Matilde Théroux-Lemay

p. j. : 3

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de permettre à ces municipalités ainsi qu'à leurs citoyens de bénéficier du Programme général d'aide financière lors de sinistres ;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Est élargi le territoire d'application du Programme général d'aide financière lors de sinistres, qui a été mis en œuvre le 21 décembre 2003 relativement aux inondations survenues au cours du mois de décembre 2003, dans diverses municipalités du Québec, afin de comprendre la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus, située dans la circonscription électorale de Labelle, la Paroisse de L'Ange-Gardien, située dans la circonscription électorale de Montmorency, et la Municipalité de Saint-Damase, située dans la circonscription électorale de Saint-Hyacinthe.

Québec, le 30 juin 2004

Le ministre de la Sécurité publique,
JACQUES CHAGNON

42865

A.M., 2004

Arrêté numéro AM 2004-027 du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs en date du 6 juillet 2004

CONCERNANT la soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière d'un terrain nécessaire à l'alimentation de la prise d'eau potable de la Ville de Lac-Mégantic, MRC Le Granit, circonscription foncière de Frontenac

LE MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS,

VU l'article 17 de la Loi sur les mines (L.R.Q., c. M-13.1) prévoyant que cette loi vise à favoriser la prospection, la recherche, l'exploration et l'exploitation des substances minérales et des réservoirs souterrains, et ce, en tenant compte des autres possibilités d'utilisation du territoire ;

VU le paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 304 de la Loi sur les mines suivant lequel le ministre peut, par arrêté, soustraire au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière tout terrain contenant des substances minérales qui font partie du domaine de l'État et nécessaire à tout objet qu'il juge d'intérêt public ;

CONSIDÉRANT que la protection d'une aire de captage d'eau potable d'une municipalité est d'intérêt public ;

CONSIDÉRANT que le terrain visé par la soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière est nécessaire à l'alimentation de la prise d'eau potable de la Ville de Lac-Mégantic ;

VU le dernier alinéa de l'article 304 de la Loi sur les mines suivant lequel un arrêté ministériel entre en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à toute autre date ultérieure qui y est indiquée ;

VU l'article 382 de cette loi, modifié par le chapitre 8 des lois de 2003, suivant lequel le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs est chargé de l'application de la Loi sur les mines ;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Soustrait au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière un terrain nécessaire à l'alimentation de la prise d'eau potable de la Ville de Lac-Mégantic, MRC Le Granit, circonscription foncière de Frontenac, identifié sur le feuillet S.N.R.C. 21 E/10, dont le périmètre est défini et représenté sur un plan préparé en date du 9 décembre 2003 et déposé aux archives de la Direction du développement minéral, dont copie est annexée au présent arrêté ;

Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec.*

Québec, le 6 juillet 2004

Le ministre des Ressources naturelles,
de la Faune et des Parcs,
PIERRE CORBEIL

8314.03-209

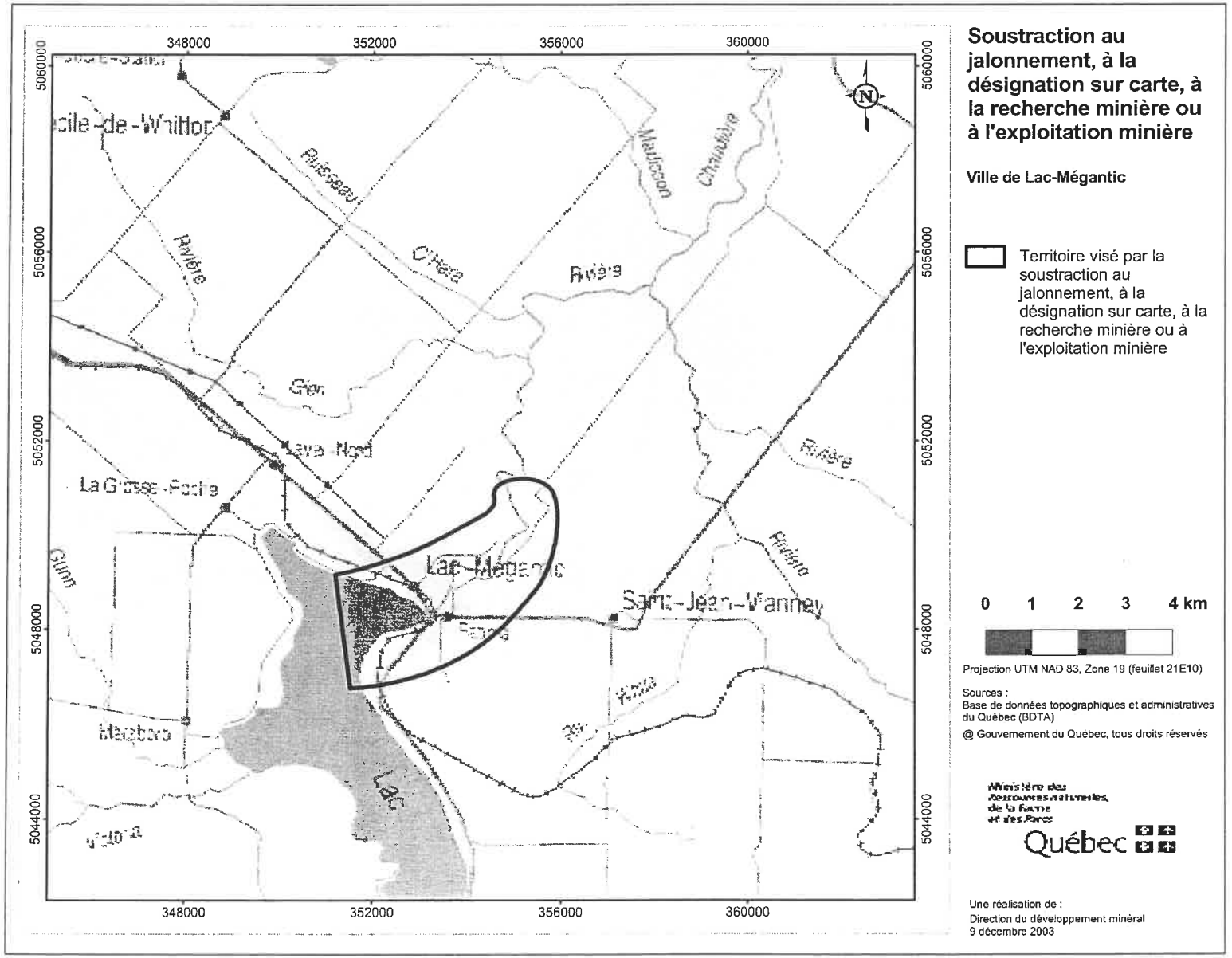

Soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

Ville de Lac-Mégantic

Territoire visé par la soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

0 1 2 3 4 km

Projection UTM NAD 83, Zone 19 (feuillet 21E10)

Sources :
Base de données topographiques et administratives du Québec (BDTA)

@ Gouvernement du Québec, tous droits réservés

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
Québec

Une réalisation de :
Direction du développement minéral
9 décembre 2003

42867

NUMÉRO AM 2004-027

ARRÊTÉ CONCERNANT la soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière d'un terrain nécessaire à l'alimentation de la prise d'eau potable de la Ville de Lac-Mégantic, MRC Le Granit, circonscription foncière de Frontenac

---ooo0ooo---

LE MINISTRE DES RESSOURCES NATURELLES, DE LA FAUNE ET DES PARCS,

VU l'article 17 de la Loi sur les mines (L.R.Q., c. M-13.1) prévoyant que cette loi vise à favoriser la prospection, la recherche, l'exploration et l'exploitation des substances minérales et des réservoirs souterrains, et ce, en tenant compte des autres possibilités d'utilisation du territoire;

VU le paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 304 de la Loi sur les mines suivant lequel le ministre peut, par arrêté, soustraire au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière tout terrain contenant des substances minérales qui font partie du domaine de l'État et nécessaire à tout objet qu'il juge d'intérêt public;

CONSIDÉRANT que la protection d'une aire de captage d'eau potable d'une municipalité est d'intérêt public;

CONSIDÉRANT que le terrain visé par la soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière est nécessaire à l'alimentation de la prise d'eau potable de la Ville de Lac-Mégantic;

VU le dernier alinéa de l'article 304 de la Loi sur les mines suivant lequel un arrêté ministériel entre en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec* ou à toute autre date ultérieure qui y est indiquée;

VU l'article 382 de cette loi, modifié par le chapitre 8 des lois de 2003, suivant lequel le ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs est chargé de l'application de la Loi sur les mines;

ARRÊTE CE QUI SUIT :

Soustrait au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière un terrain nécessaire à l'alimentation de la prise d'eau potable de la Ville de Lac-Mégantic, MRC Le Granit, circonscription foncière de Frontenac, identifié sur le feuillet S.N.R.C. 21 E/10, dont le périmètre est défini et représenté sur un plan préparé en date du 9 décembre 2003 et déposé aux archives de la Direction du développement minéral, dont copie est annexée au présent arrêté;

Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec.*

Québec, le 6 juillet 2004

Le ministre des Ressources naturelles,
de la Faune et des Parcs,

Original signé

PIERRE CORBEIL

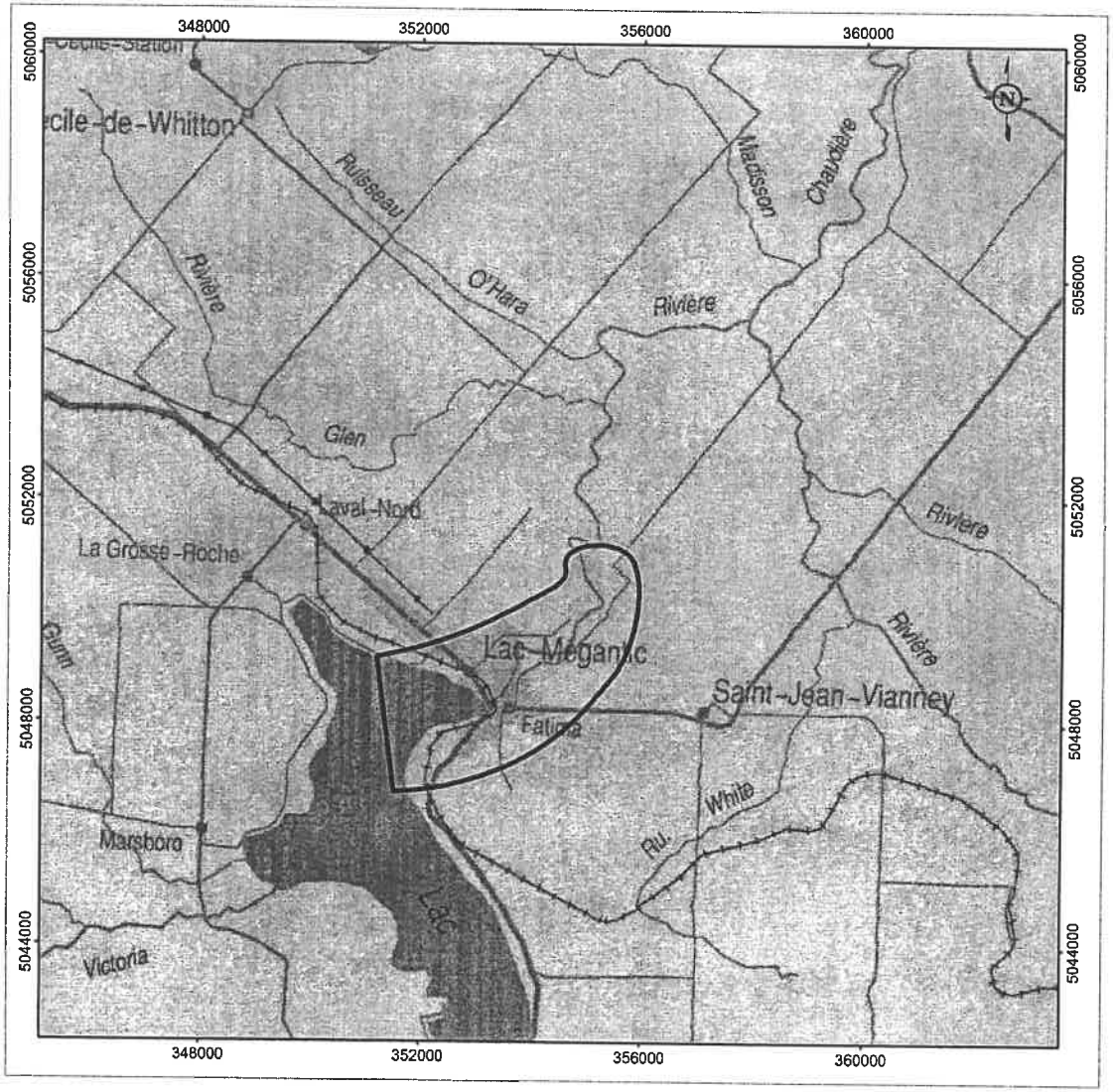

Soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

Ville de Lac-Mégantic

Territoire visé par la soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière

0 1 2 3 4 km

Projection UTM NAD 83, Zone 19 (feuillet 21E10)

Sources :
Base de données topographiques et administratives du Québec (BDTA)

@ Gouvernement du Québec, tous droits réservés

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

Québec

Une réalisation de :
Direction du développement minéral
9 décembre 2003

Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs
Québec
Direction du développement minéral

Charlesbourg, le 23 juillet 2004

Monsieur Claude Périnet, ing.
Directeur général
Ville de Lac-Mégantic
5527, rue Frontenac
Bureau 200
Lac-Mégantic (Québec)
G6B 1H6

OBJET : Demande de soustraction au jalonnement
N/Réf : TM 03 351 023

Monsieur,

Par la présente, nous désirons vous aviser de la publication à la Gazette officielle du Québec de l'arrêté ministériel numéro AM 2004-027 du ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs concernant la soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière d'un terrain nécessaire à l'alimentation de la prise d'eau potable de la Ville de Lac-Mégantic, MRC Le Granit, circonscription foncière de Frontenac. Vous trouverez ci-joint copie de cet arrêté ministériel.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Original signé

Hélène Giroux, avocate
Bureau de la conversion
et des litiges miniers

p.j.

5700, 4e Avenue Ouest, C 408
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Téléphone : (418) 627-6291, poste 5346
Télécopieur : (418) 643-9297
Courriel : helene.giroux@mrnfp.gouv.qc.ca

Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs

Québec

Bureau de la conversion et des litiges miniers

Note

DESTINATAIRES : Madame Lucie Ste-Croix
Service des titres miniers
Monsieur Roch Gaudreau
Service des systèmes de gestion des lois

DATE : Le 22 juillet 2004

OBJET : Arrêté ministériel
Publication à la *Gazette officielle du Québec*

Vous trouverez ci-joint, pour votre information et pour diffusion, copie de l'arrêté ministériel publié le 21 juillet 2004 à la *Gazette officielle du Québec* :

AM 2004-027 : Concernant la soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière d'un terrain nécessaire à l'alimentation de la prise d'eau potable de la Ville de Lac-Mégantic, MRC Le Granit, circonscription foncière de Frontenac

Original signé

Hélène Giroux avocate
Bureau de la conversion
et des litiges miniers

5700, 4e Avenue Ouest, C 408
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Téléphone : (418) 627-6291 poste 5346
Télécopieur : (418) 643-9297
helene.giroux@mrnfp.gouv.qc.ca
www.mrnfp.gouv.qc.ca

Ministère
des Ressources
naturelles
Québec
Bureau du sous-ministre

Le 6 juillet 2004

Madame Patricia Shee
Gazette officielle du Québec
Ministère des Relations avec
les citoyens et de l'Immigration
1500-D, rue Jean-Talon Nord, 1er étage
Québec (Québec) G1N 2E5

Madame,

Nous vous transmettons, pour sa publication à la partie 2 de la *Gazette officielle du Québec*, une copie de l'arrêté ministériel concernant la soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière d'un terrain nécessaire à l'alimentation de la prise d'eau potable de la Ville de Lac-Mégantic, MRC Le Granit, circonscription foncière de Frontenac.

Nous vous remercions de votre collaboration et vous prions d'accepter, Madame, nos salutations distinguées.

Pour Andrée Belleau, conseillère

Original signé

Christiane Tremblay
Direction du bureau du sous-ministre
et du secrétariat

p. j.

5700, 4e Avenue Ouest, A 303
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Téléphone : (418) 627-6370
Télécopieur : (418) 643-1443
Courriel : bsm@mm.gouv.qc.ca

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

Gouvernement du Québec - Direction du développement minéral

Bordereau de transmission

VERSY1 (GMC02021) — Page 1 de 1

2004-05-25 09:26

Requête: 20040525-4-1

Proposition

Mandataire(s):
Pierre Corbeil, ministre délégué à la Forêt, Faune et Parcs

Action: Pour signature du ministre

Requête: 20040525-4-1
Date transmission: 2004-05-25
Date échéance:

No classement:
(CR: 5201)

Objet: Projet d'arrêté ministériel - Ville de Lac-Mégantic
Description: Soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière
Interlocut.: **Organisme:**
Références:
Date Doc.: **Destinataire:**

Requérant(e): Jean-Louis Caty, sous-ministre associé aux Mines

Commentaire requête :

Copie(s) conforme(s)

Sommaire

État de la situation

Le 28 novembre 2003, M. Jean-Louis Caty a reçu une demande de soustraction à l'activité minière du terrain nécessaire à l'alimentation de la prise d'eau potable desservant la population de la ville de Lac-Mégantic, MRC Le Granit, circonscription foncière de Frontenac.

Plusieurs secteurs du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs ont été consultés sur cette demande de soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière. Ils n'ont pas d'objection à la soustraction à l'activité minière du terrain visé par la demande. Nous avons tenu compte des commentaires de la Direction du développement électrique. Le présent arrêté soustrait à l'activité minière le terrain identifié comme un site potentiel d'aménagements hydroélectriques.

Un arrêté ministériel a été préparé.

Recommandation

Nous recommandons pour votre signature l'arrêté ministériel ci-joint.

REÇU AU MRNFP
01 JUIN 2004
BUREAU DU REGISTRAIRE

Original signé

Hèlène Giroux, avocate
Bureau de la conversion et des litiges miniers
Poste 5346

REÇU
- 8 JUIL. 2004
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT MINÉRAL

P.-S. – La Direction des affaires juridiques est d'accord avec le libellé de l'arrêté ministériel.

Initiales	Date	
Original paraphé	040525	Chef de service
Original paraphé	4.6.1	Directeur - Directrice
		Directeur général - Directrice générale
Original paraphé	04-06-07	Sous-ministre associé(e)
Original paraphé	2004-06-10	Sous-ministre
Original paraphé		Cabinet min. délégué(e)
	6.7.4	Cabinet ministre

Initiales	Date	
		D.R.H.
		D.R.M.
		D.R.F.
		D.S.I.

Initiales	Date	
Original paraphé	04/05/28	D.A.J.
		D. comm.
Original paraphé	04-06-10	Secrétaire du Ministère
Original paraphé	8 Juin 04	Adjoint(e) à la Secrétaire

Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs
Québec
Direction du développement minéral

Note

DESTINATAIRE : Monsieur Robert Bissonnet, directeur
Direction des affaires juridiques

DATE : Le 25 mai 2004

OBJET : Projet d'arrêté ministériel
Ville de Lac-Mégantic
N/RÉF : 20040525-4-1

Vous trouverez ci-joint pour validation un projet d'arrêté ministériel concernant la soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière d'un terrain nécessaire à l'alimentation de la prise d'eau potable de la Ville de Lac-Mégantic, MRC Le Granit, circonscription foncière de Frontenac.

Original signé
Hélène Giroux avocate
Bureau de la conversion
et des litiges miniers

Approuvé par :

Jean-Marc Charbonneau, directeur
Direction du développement minéral

5700, 4e Avenue Ouest, C 408
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Téléphone : (418) 627-6291 poste 5346
Télécopieur : (418) 643-9297
helene.giroux@mrnfp.gouv.qc.ca
www.mrnfp.gouv.qc.ca

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
Québec
Direction du développement électrique
Service de l'aménagement électrique

Note

REÇU AU MRNFP
20 MAI 2004
BUREAU DU REGISTRAIRE

DESTINATAIRE : Mme Hélène Giroux, avocate
Bureau de la conversion et des litiges miniers

DATE : Le 18 mai 2004

OBJET : Demande d'avis relativement à une soustraction à l'activité minière
- Ville de Lac-Mégantic
- V/réf. : 03 351-023

À la suite de votre note du 6 avril 2004, je vous informe que nous n'avons pas d'objection à la soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière du terrain nécessaire à l'alimentation de la prise d'eau potable de la Ville de Lac-Mégantic, MRC Le Granit, circonscription foncière de Frontenac identifiée sur le feuillet S.N.R.C. 21E/10.

Toutefois, en ce qui concerne le tronçon de la rivière Chaudière spécifié à votre demande, il est identifié comme site potentiel de plusieurs aménagements hydroélectriques, il y aurait donc lieu d'en conserver les terrains sur une distance de 20 mètres de chaque côté dudit cours d'eau et de tous aménagements hydrauliques qui pourraient s'y retrouver.

En espérant le tout à votre convenance, je vous prie d'agréer, Madame, mes meilleures salutations.

Le directeur,

Original signé

René Paquette

/ cg

p.j.

5700, 4e Avenue Ouest, A-416
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Téléphone : (418) 627-6386
Télécopieur : (418) 646-1878
Developpement.electrique@.mrn.gouv.qc.ca

RIVIÈRE CHAUDIÈRE
FORCES HYDRAULIQUES
PROJET D'AMENAGEMENT PAR LA VILLE DE MÉGANTIC

Échelle : 1" = 1 Mille

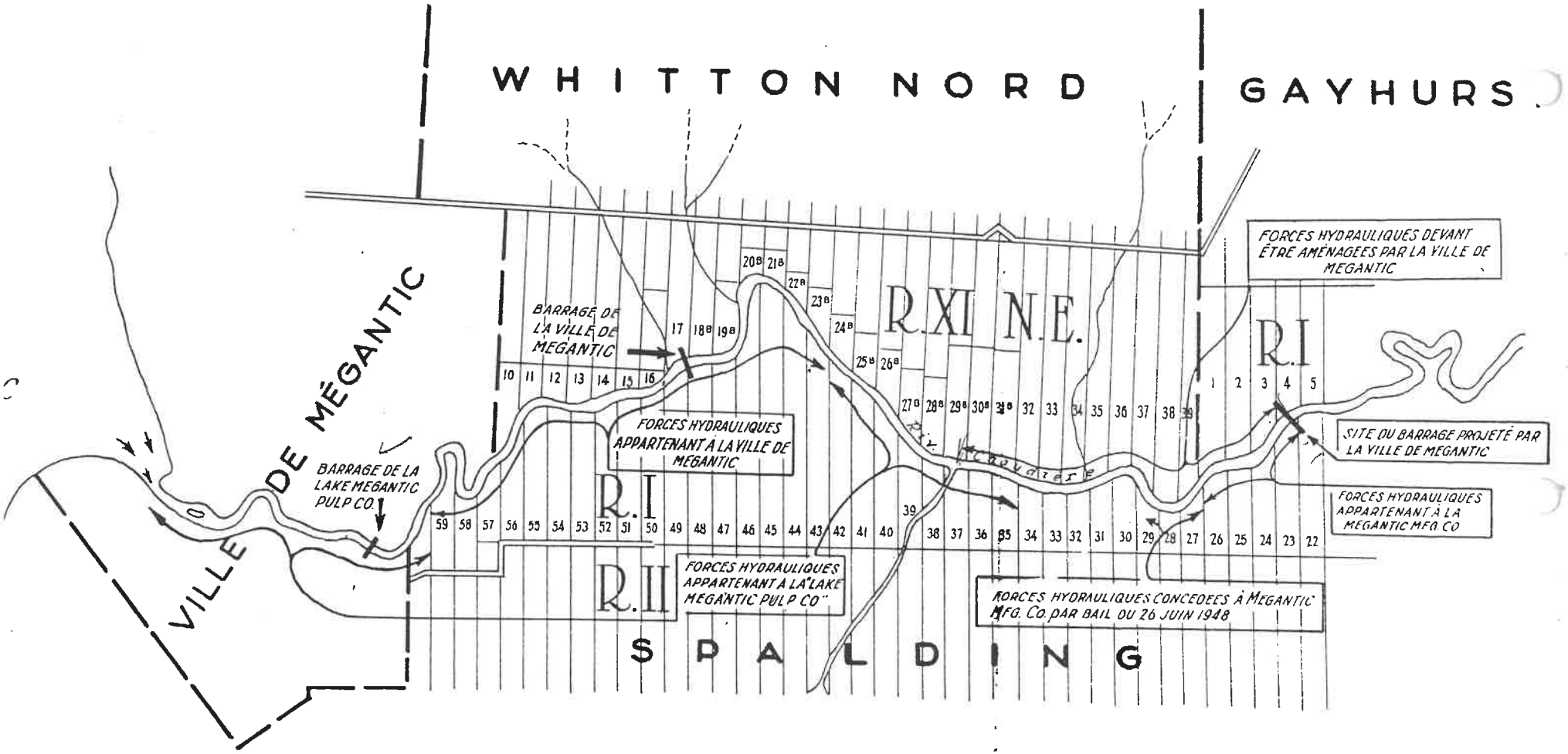

Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs
Québec
Le sous-ministre associé aux Mines

Copie à Jean-Marc

Donner suite si ce n'est déjà le cas.

JME
4.5.11

Note

REÇU
11 MAI 2004
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT MINÉRAL

DESTINATAIRE : Monsieur Jean-Marc Charbonneau
Directeur du développement minéral

DATE : Le 11 mai 2004

OBJET : Soustraction à l'activité minière : Ville de Lac-Mégantic

Le 9 décembre 2003, le ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des parcs imposait un moratoire sur l'émission de droits miniers à la suite de la demande de soustraction à l'activité minière d'un terrain pour les eaux de captage de la Ville de Lac-Mégantic. Avec les modifications à la Loi sur les mines, la Direction du développement minéral juge nécessaire de produire un nouvel avis de suspension du droit de jalonner et de désigner sur carte ce terrain, pendant la préparation du projet d'arrêté ministériel.

Prenez avis que, conformément à l'article 304.1 de la *Loi sur les mines* (L.R.Q., c. M-13.1 et ses amendements) et, en vertu des pouvoirs qui me sont délégués par l'arrêté ministériel 453-2001 en date du 31 mai 2001 sur *la délégation de l'exercice des pouvoirs attribués au ministre des Ressources naturelles par la Loi sur les mines, à l'exception de ceux relatifs au pétrole, au gaz naturel, à la saumure et aux réservoirs souterrains*, publié dans la Gazette officielle du Québec du 13 juin 2001, je suspends le droit de jalonner et de désigner sur carte des nouveaux claims sur les terrains dont les limites sont indiquées sur les cartes conservées au bureau du registraire.

Cette suspension prend effet à compter de la date du dépôt de l'avis au bureau du registraire, pour une période de six mois et se terminera lors de la prise d'un arrêté ministériel en vertu des paragraphes 1° et 1.1° du premier alinéa dudit article 304 de la Loi.

...2

5700, 4e Avenue Ouest, A 211
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Téléphone : (418) 627-6273
Télécopieur : (418) 646-2614
jean-louis.caty@mrnfp.gouv.qc.ca
www.mrnfp.gouv.qc.ca

Nous vous demandons de prendre les dispositions requises et de préparer un arrêté ministériel soustrayant les territoires visés.

Le sous-ministre associé aux Mines,

Original signé

Jean-Louis Caty

Giroux, Hélène (DDM)

De: Giroux, Hélène (DDM)
Envoyé: mardi 11 mai, 2004 11:58
À: Morin, Rémy (BSMA-Mines)
Cc: Mathieu, Jean-Marie (DDM)
Objet: Demande de moratoire-Lac-Mégantic

Bonjour M. Morin,

Le 9 décembre 2003, un moratoire sur l'émission de droits miniers a été décrété suite à la demande de soustraction à l'activité minière d'un terrain pour les eaux de captage de la Ville de Lac-Mégantic. Avec les modifications à la Loi sur les mines, il est nécessaire de produire un nouvel avis de suspension du droit de jalonner et de désigner sur carte ce terrain, pendant la préparation du projet d'arrêté ministériel.

Bonne journée!

Hélène Giroux avocate
Bureau de la conversion et des litiges miniers
Direction du développement minéral
Téléphone: (418) 627-6291 poste 5346
helene.giroux@mrnfp.gouv.qc.ca
Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci!

Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs

Québec

Direction du développement des hydrocarbures

Charlesbourg, le 22 avril 2004

REÇU AU MRNFP
23 AVR. 2004
BUREAU DU REGISTRAIRE

Madame Hélène Giroux, avocate
Bureau de la conversion et des litiges miniers
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
5700, 4e Avenue Ouest, bureau C-408
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1

Objet : Demande d'avis relativement à une soustraction à l'activité minière
Ville de Lac-Mégantic

V/RÉF : 03 351-023

Madame,

Pour faire suite à votre note du 6 avril 2004, nous vous transmettons les commentaires concernant une demande d'avis pour une soustraction à l'activité minière.

Bien que la Ville de Lac-Mégantic, MRC Le Granit, circonscription foncière de Frontenac, soit située dans une zone possible de prospection pétrolière et gazière, nous ne formulons pas d'objection, aucun permis de recherche de pétrole et de gaz naturel n'étant délivré sur ce territoire.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le directeur,

Original signé

Alain Lefebvre

AL/LL/jd

5700, 4e Avenue Ouest, A 401
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Téléphone : (418) 627-6385
Télécopieur : (418) 644-1445
www.mrnfp.gouv.qc.ca

Giroux, Hélène (DDM) Lac Mégantic

De: Bouaziz, Moncef (DAA)
Envoyé: mardi 20 avril, 2004 14:56
À: Giroux, Hélène (DDM)
Objet: Demandes d'avis de levée partielle ou de soustraction à l'activité minière (TM 04 036 045, TM 04 027 025, 03 351-023)

Bonjour Mme Giroux,

Je donne suite à vos demandes d'avis datées du 26 février, du 11 mars et du 6 avril 2004, concernant la soustraction ou la levée partielle de soustraction à l'activité minière.

Je vous informe que la direction des affaires autochtones n'a pas de commentaire à émettre.

Merci

Moncef Bouaziz
Direction des affaires autochtones
Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
☎ ***(418) 627-6254 poste 3097***
🖷 ***(418) 643-3954***

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci !

Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs

Québec

Demande d'avis de potentiel minéral

Demandeur :	Hélène Giroux – DDM (requête 20040407-21-1)
Objet de la demande :	Captage des eaux souterraines
Loi visée :	Article 31.9 règlement sur le captage des eaux souterraine
Localisation :	Ville de Lac-Mégantic
SNRC :	21 E/10
Potentiel minéral :	nul ☐ faible ☐ moyen ☒* élevé ☐*
Acceptabilité de la demande (facultatif) :	Acceptable

REÇU AU MRNFP
2 2 AVR. 2004
BUREAU DU REGISTRAIRE

* Commentaires : Des indices d'or sont connus dans la Formation de Lac-Mégantic à environ 3,5 km au sud-ouest de la ville de Lac Mégantic. La Formation de Lac-Mégantic représente un métallotecte aurifère intéressant.

Toutefois, aucun indice n'est présent dans le périmètre visé par cette soustraction à l'activité minière. Étant donné la faible superficie du périmètre faisant l'objet d'une soustraction à l'activité minière, je n'ai aucune objection à formuler quant à cette soustraction.

Cartes jointes : Oui ☐ non ☒

15 avril 2004
Date

Original signé
Signature

Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs
Québec

Direction générale de la gestion du territoire public

Note

DESTINATAIRE : Me Hélène Giroux, avocate
Bureau de la conversion et des litiges miniers

DATE : Le 14 avril 2004

REÇU AU MRNFP
21 AVR. 2004
BUREAU DU REGISTRAIRE

V/RÉF. : TM 03 351 023
N/RÉF. : 8314.0001

OBJET : Demande d'avis relativement à une soustraction à l'activité minière – Ville de Lac-Mégantic

En réponse à votre demande du 6 avril 2004 relativement à l'objet susmentionné, nous constatons que le territoire concerné n'est affecté par aucun droit foncier.

Par conséquent, le Secteur du territoire n'a aucune objection à formuler à l'égard de la soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière d'un terrain nécessaire à l'alimentation de la prise d'eau potable de la Ville de Lac-Mégantic.

Le directeur général adjoint,

Original signé

Gilles Gagnon

GG/ÉC

5700, 4e Avenue Ouest, E 302
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Téléphone : (418) 627-6367, poste 2803
Télécopieur : (418) 528-2075
gilles.gagnon@mrnfp.gouv.qc.ca
www.mrnfp.gouv.qc.ca

Giroux, Hélène (DDM)

De: Mooney, Michael (DDM)
Envoyé: mercredi 7 avril, 2004 08:40
À: Giroux, Hélène (DDM)
Objet: RE: Vérification de titres-Lac-Mégantic

Bonjour,
Il n'y a aucun bail exclusif en demande ou en traitement pour le feuillet SNRC 21 E/10.

-----Message d'origine-----
De: Giroux, Hélène (DDM)
Date: mardi 6 avril, 2004 10:33
À: Dionne, Brigitte (DDM); Lévesque, Jean-Marc (DDM); Turcotte, Réjean (DDM); Bouchard, Marie-Eve (DDM); Mooney, Michael (DDM); Pouliot, Jeescy (DDM)
Objet: Vérification de titres-Lac-Mégantic

Bonjour,

Nous avons reçu une demande de soustraction à l'activité minière pour la prise d'eau potable de la Ville de Lac-Mégantic.
Avez-vous des dossiers en traitement ou des titres en demande pour le terrain visé (feuillet SNRC 21 E/10)? Il y a un moratoire depuis le 9 décembre 2003.
Ci-joint le fichier PDF :
<< Fichier: Lac_Megantic_gazette.pdf>>
Merci à l'avance!

Hélène Giroux avocate
Bureau de la conversion et des litiges miniers
Direction du développement minéral
Téléphone: (418) 627-6291 poste 5346
helene.giroux@mrnfp.gouv.qc.ca

Giroux, Hélène (DDM)

De: Lévesque, Jean-Marc (DDM)
Envoyé: mardi 6 avril, 2004 11:02
À: Giroux, Hélène (DDM)
Objet: RE: Vérification de titres-Lac-Mégantic

Allo Hélène,
Nous n'avons aucune demande en traitement ou pendante sur ce feuillet.
Jean-Marc

-----Message d'origine-----
De: Giroux, Hélène (DDM)
Date: mardi 6 avril, 2004 10:33
À: Dionne, Brigitte (DDM); Lévesque, Jean-Marc (DDM); Turcotte, Réjean (DDM); Bouchard, Marie-Eve (DDM); Mooney, Michael (DDM); Pouliot, Jeescy (DDM)
Objet: Vérification de titres-Lac-Mégantic

Bonjour,

Nous avons reçu une demande de soustraction à l'activité minière pour la prise d'eau potable de la Ville de Lac-Mégantic.
Avez-vous des dossiers en traitement ou des titres en demande pour le terrain visé (feuillet SNRC 21 E/10)? Il y a un moratoire depuis le 9 décembre 2003.
Ci-joint le fichier PDF :
<< Fichier: Lac_Megantic_gazette.pdf>>
Merci à l'avance!

Hélène Giroux avocate
Bureau de la conversion et des litiges miniers
Direction du développement minéral
Téléphone: (418) 627-6291 poste 5346
helene.giroux@mrnfp.gouv.qc.ca

Giroux, Hélène (DDM)

De: Bouchard, Marie-Eve (DDM)
Envoyé: mardi 6 avril, 2004 10:46
À: Giroux, Hélène (DDM)
Objet: RE: Vérification de titres-Lac-Mégantic

Non, je n'ai aucune demande de BNE ou BNEP pour le feuillet 21E/10.

Bonne fin de journée,

Marie-Eve

-----Message d'origine-----
De: Giroux, Hélène (DDM)
Date: mardi 6 avril, 2004 10:33
À: Dionne, Brigitte (DDM); Lévesque, Jean-Marc (DDM); Turcotte, Réjean (DDM); Bouchard, Marie-Eve (DDM); Mooney, Michael (DDM); Pouliot, Jeescy (DDM)
Objet: Vérification de titres-Lac-Mégantic

Bonjour,

Nous avons reçu une demande de soustraction à l'activité minière pour la prise d'eau potable de la Ville de Lac-Mégantic.
Avez-vous des dossiers en traitement ou des titres en demande pour le terrain visé (feuillet SNRC 21 E/10)? Il y a un moratoire depuis le 9 décembre 2003.
Ci-joint le fichier PDF :
<< Fichier: Lac_Megantic_gazette.pdf>>
Merci à l'avance!

Hélène Giroux avocate
Bureau de la conversion et des litiges miniers
Direction du développement minéral
Téléphone: (418) 627-6291 poste 5346
helene.giroux@mrnfp.gouv.qc.ca

Giroux, Hélène (DDM)

De: Dionne, Brigitte (DDM)
Envoyé: mardi 6 avril, 2004 10:42
À: Giroux, Hélène (DDM)
Objet: RE: Vérification de titres-Lac-Mégantic

Allo Hélène,
Je n'ai aucun dossier dans ce secteur.
Brigitte

-----Message d'origine-----
De: Giroux, Hélène (DDM)
Date: mardi 6 avril, 2004 10:33
À: Dionne, Brigitte (DDM); Lévesque, Jean-Marc (DDM); Turcotte, Réjean (DDM); Bouchard, Marie-Eve (DDM); Mooney, Michael (DDM); Pouliot, Jeescy (DDM)
Objet: Vérification de titres-Lac-Mégantic

Bonjour,

Nous avons reçu une demande de soustraction à l'activité minière pour la prise d'eau potable de la Ville de Lac-Mégantic.
Avez-vous des dossiers en traitement ou des titres en demande pour le terrain visé (feuillet SNRC 21 E/10)? Il y a un moratoire depuis le 9 décembre 2003.
Ci-joint le fichier PDF :
<< Fichier: Lac_Megantic_gazette.pdf>>
Merci à l'avance!

Hélène Giroux avocate
Bureau de la conversion et des litiges miniers
Direction du développement minéral
Téléphone: (418) 627-6291 poste 5346
helene.giroux@mrnfp.gouv.qc.ca

Giroux, Hélène (DDM)

De: Pouliot, Jeescy (DDM)
Envoyé: mardi 6 avril, 2004 10:37
À: Giroux, Hélène (DDM)
Objet: RE: Vérification de titres-Lac-Mégantic

Bonjour,

Je n'ai reçu aucun nouvel avis de jalonnement pour des claims jalonnés dans le feuillet S.N.R.C. 21E/10 et nous n'avons aucun dossier en traitement dans ce feuillet S.N.R.C. Bonne journée!

Jeescy Pouliot

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs
Direction du développement minéral
Service des titres miniers
5700, 4e Avenue Ouest, local C-408
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Téléphone: (418) 627-6290 poste 5310
Sans frais: 1-800-363-7233 poste 5310
Télécopieur: (418) 643-9297
Internet: Jeescy.Pouliot@mrnfp.gouv.qc.ca

Ce message est confidentiel et ne s'adresse qu'au destinataire. S'il vous a été transmis par mégarde, veuillez le détruire et nous en aviser aussitôt. Merci!

-----Message d'origine-----
De: Giroux, Hélène (DDM)
Date: mardi 6 avril, 2004 10:33
À: Dionne, Brigitte (DDM); Lévesque, Jean-Marc (DDM); Turcotte, Réjean (DDM); Bouchard, Marie-Eve (DDM); Mooney, Michael (DDM); Pouliot, Jeescy (DDM)
Objet: Vérification de titres-Lac-Mégantic

Bonjour,

Nous avons reçu une demande de soustraction à l'activité minière pour la prise d'eau potable de la Ville de Lac-Mégantic.
Avez-vous des dossiers en traitement ou des titres en demande pour le terrain visé (feuillet SNRC 21 E/10)? Il y a un moratoire depuis le 9 décembre 2003.
Ci-joint le fichier PDF :
<< Fichier: Lac_Megantic_gazette.pdf>>
Merci à l'avance!

Hélène Giroux avocate
Bureau de la conversion et des litiges miniers
Direction du développement minéral
Téléphone: (418) 627-6291 poste 5346
helene.giroux@mrnfp.gouv.qc.ca

Giroux, Hélène (DDM)

De: Giroux, Hélène (DDM)
Envoyé: mardi 6 avril, 2004 10:33
À: Dionne, Brigitte (DDM); Lévesque, Jean-Marc (DDM); Turcotte, Réjean (DDM); Bouchard, Marie-Eve (DDM); Mooney, Michael (DDM); Pouliot, Jeescy (DDM)
Objet: Vérification de titres-Lac-Mégantic

Bonjour,

Nous avons reçu une demande de soustraction à l'activité minière pour la prise d'eau potable de la Ville de Lac-Mégantic. Avez-vous des dossiers en traitement ou des titres en demande pour le terrain visé (feuillet SNRC 21 E/10)? Il y a un moratoire depuis le 9 décembre 2003.
Ci-joint le fichier PDF :



Lac_Megantic_gazette
.pdf

Merci à l'avance!

Hélène Giroux avocate
Bureau de la conversion et des litiges miniers
Direction du développement minéral
Téléphone: (418) 627-6291 poste 5346
helene.giroux@mrnfp.gouv.qc.ca

Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs

Québec

Direction du développement minéral

Note

DESTINATAIRE : Monsieur Moncef Bouaziz
Direction des affaires autochtones

DATE : Le 6 avril 2004

OBJET : Demande d'avis relativement à une soustraction à l'activité minière
Ville de Lac-Mégantic
N/RÉF : 03 351-023

Nous avons reçu une demande de soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière du terrain nécessaire à l'alimentation de la prise d'eau potable de la Ville de Lac-Mégantic, MRC Le Granit, circonscription foncière de Frontenac.

Vous trouverez ci-joint une copie de travail d'un extrait du feuillet S.N.R.C. 21 E/10. Le tracé noir représente le terrain faisant l'objet de la demande de soustraction à l'activité minière.

Nous sollicitons votre avis concernant cette demande. Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

Original signé
Hélène Giroux avocate
Bureau de la conversion
et des litiges miniers

p.j.

5700, 4e Avenue Ouest, C 408
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Téléphone : (418) 627-6291 poste 5346
Télécopieur : (418) 643-9297
helene.giroux@mrnfp.gouv.qc.ca
www.mrnfp.gouv.qc.ca

Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs

Québec

Direction du développement minéral

Note

DESTINATAIRE : Monsieur René Paquette
Direction du développement électrique

DATE : Le 6 avril 2004

OBJET : Demande d'avis relativement à une soustraction à l'activité minière
Ville de Lac-Mégantic
N/RÉF : 03 351-023

Nous avons reçu une demande de soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière du terrain nécessaire à l'alimentation de la prise d'eau potable de la Ville de Lac-Mégantic, MRC Le Granit, circonscription foncière de Frontenac.

Vous trouverez ci-joint une copie de travail d'un extrait du feuillet S.N.R.C. 21 E/10. Le tracé noir représente le terrain faisant l'objet de la demande de soustraction à l'activité minière.

Nous sollicitons votre avis concernant cette demande. Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

Original signé
Hélène Giroux avocate
Bureau de la conversion
et des litiges miniers

p.j.

5700, 4e Avenue Ouest, C 408
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Téléphone : (418) 627-6291 poste 5346
Télécopieur : (418) 643-9297
helene.giroux@mrnfp.gouv.qc.ca
www.mrnfp.gouv.qc.ca

Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs
Québec
Direction du développement minéral

Note

DESTINATAIRE : Monsieur Alain Lefebvre
Direction du développement des hydrocarbures

DATE : Le 6 avril 2004

OBJET : Demande d'avis relativement à une soustraction à l'activité minière
Ville de Lac-Mégantic
N/RÉF : 03 351-023

Nous avons reçu une demande de soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière du terrain nécessaire à l'alimentation de la prise d'eau potable de la Ville de Lac-Mégantic, MRC Le Granit, circonscription foncière de Frontenac.

Vous trouverez ci-joint une copie de travail d'un extrait du feuillet S.N.R.C. 21 E/10. Le tracé noir représente le terrain faisant l'objet de la demande de soustraction à l'activité minière.

Nous sollicitons votre avis concernant cette demande. Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

Original signé
Hélène Giroux avocate
Bureau de la conversion
et des litiges miniers

p.j.

5700, 4e Avenue Ouest, C 408
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Téléphone : (418) 627-6291 poste 5346
Télécopieur : (418) 643-9297
helene.giroux@mrnfp.gouv.qc.ca
www.mrnfp.gouv.qc.ca

Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs

Québec

Direction du développement minéral

Note

DESTINATAIRE : Monsieur Gilles Gagnon
Direction générale adjointe
et Service au réseau

DATE : Le 6 avril 2004

OBJET : Demande d'avis relativement à une soustraction à l'activité minière
Ville de Lac-Mégantic
N/RÉF : 03 351-023

Nous avons reçu une demande de soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière du terrain nécessaire à l'alimentation de la prise d'eau potable de la Ville de Lac-Mégantic, MRC Le Granit, circonscription foncière de Frontenac.

Vous trouverez ci-joint une copie de travail d'un extrait du feuillet S.N.R.C. 21 E/10. Le tracé noir représente le terrain faisant l'objet de la demande de soustraction à l'activité minière.

Nous sollicitons votre avis concernant cette demande. Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

Original signé
Hélène Giroux avocate
Bureau de la conversion
et des litiges miniers

p.j.

5700, 4e Avenue Ouest, C 408
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Téléphone : (418) 627-6291 poste 5346
Télécopieur : (418) 643-9297
helene.giroux@mrnfp.gouv.qc.ca
www.mrnfp.gouv.qc.ca

Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs

Québec

Direction du développement minéral

Note

DESTINATAIRE : Monsieur Alain Simard
Direction de Géologie Québec

DATE : Le 6 avril 2004

OBJET : Demande d'avis relativement à une soustraction à l'activité minière
Ville de Lac-Mégantic
N/RÉF : 03 351-023

Nous avons reçu une demande de soustraction au jalonnement, à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière du terrain nécessaire à l'alimentation de la prise d'eau potable de la Ville de Lac-Mégantic, MRC Le Granit, circonscription foncière de Frontenac.

Vous trouverez ci-joint une copie de travail d'un extrait du feuillet S.N.R.C. 21 E/10. Le tracé noir représente le terrain faisant l'objet de la demande de soustraction à l'activité minière.

Nous sollicitons votre avis concernant cette demande. Nous vous remercions à l'avance de votre collaboration.

Original signé
Hélène Giroux avocate
Bureau de la conversion
et des litiges miniers

p.j.

5700, 4e Avenue Ouest, C 408
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Téléphone : (418) 627-6291 poste 5346
Télécopieur : (418) 643-9297
helene.giroux@mrnfp.gouv.qc.ca
www.mrnfp.gouv.qc.ca

Giroux, Hélène (DDM)

De: Giroux, Hélène (DDM)
Envoyé: mardi 6 avril, 2004 08:57
À: Roy, Ghislain (DDM)
Objet: Ville de Lac-Mégantic

Bonjour Ghyslain,

Peux-tu préparer la carte pour publication de la soustraction demandée par la ville de Lac-Mégantic (feuillet 21E10). Il y a un moratoire depuis le 9 décembre 2003? Merci à l'avance!

Hélène Giroux avocate
Bureau de la conversion et des litiges miniers
Direction du développement minéral
Téléphone: (418) 627-6291 poste 5346
helene.giroux@mrnfp.gouv.qc.ca

Giroux, Hélène (DDM)

De: Giroux, Hélène (DDM)
Envoyé: vendredi 19 décembre, 2003 09:53
À: Roy, Ghislain (DDM)
Objet: Demande de carte-Lac-Mégantic

Bonjour Ghyslain,

Nous avons reçu une demande de soustraction à l'activité minière du terrain nécessaire à l'alimentation de la prise d'eau potable de la Ville de Lac-Mégantic (Feuillet SNRC 21 E/10). Un moratoire a été décrété le 9 décembre 2003. Peux-tu préparer une carte pour les consultations. J'ai le plan fourni par la Ville si nécessaire. Merci à l'avance!

Hélène Giroux avocate
Bureau de la conversion et des litiges miniers
Direction du développement minéral
Téléphone: (418) 627-6291 poste 5346
helene.giroux@mrnfp.gouv.qc.ca

Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs

VERSY1 (GMC02021)
2003-12-09 11:01

Bordereau de transmission

Requête: 20031201-75-2

Commande

Mandataire(s):
Jean-Marie Mathieu, responsable Bureau de la conversion et des litiges miniers

Action: Préparer projet de réponse

Requête: 20031201-75-2
Date transmission: 2003-12-02
Date échéance: 2003-12-12

No classement:
(CR: 5201)

Objet: Demande de soustraction à l'activité minière
Description: Lettre de la Ville de Lac-Mégantic - captage de l'eau souterraine
Interlocut.: M. Claude Périnet, ing. **Organisme:** Ville de Lac-Mégantic
Références:
Date Doc.: 2003-11-25 **Destinataire:** Jean-Louis Caty, sous-ministre associé aux Mines

Requérant(e): Jean-Marc Charbonneau, directeur du développement minéral

Commentaire requête :

Copie(s) conforme(s)

Sommaire

État de la situation

Le 28 novembre 2003, M. Jean-Louis Caty, sous-ministre associé aux Mines, recevait une demande de soustraction à l'activité minière de la Ville de Lac-Mégantic.

Cette soustraction à l'activité minière est demandée afin de protéger une nappe d'eau souterraine qui alimentera des puits de captage fournissant l'eau au réseau d'aqueduc de la municipalité.

Le 9 décembre 2003, un moratoire est entré en vigueur. Il aura pour effet de suspendre l'émission de titres miniers sur le territoire visé par la demande.

Commentaires

La Direction du développement minéral procèdera aux consultations usuelles et, s'il y a lieu, préparera l'arrêté ministériel requis.

Recommandation

Nous recommandons pour signature le projet de lettre ci-joint.

Original signé

Jean-Marie Mathieu, ing. et avocat
Bureau de la conversion et des litiges miniers
Poste 5444

REÇU
10 DEC. 2003
B.S.M.A.
MINES

REÇU
12 DEC. 2003
DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT MINÉRAL

Initiales	Date	
		Chef de service
Original paraphé	3.12.9	Directeur - Directrice
Original paraphé	03-12-12	Directeur général - Directrice générale
		Sous-ministre associé(e)
		Sous-ministre
		Cabinet min. délégué(e)
		Cabinet ministre

Initiales	Date	
		D.R.H.
		D.R.M.
		D.R.F.
		D.S.I.

Initiales	Date	
		D.A.J.
		D.P.C.
		Secrétaire du Ministère
		Adjoint(e) à la Secrétaire

Original paraphé 3 12.12

Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs

Québec

Le sous-ministre associé aux Mines

Charlesbourg, le 11 décembre 2003

Monsieur Claude Périnet, ingénieur
Directeur général
Ville de Lac-Mégantic
5527, rue Frontenac, bureau 200
Lac-Mégantic (Québec) G6B 1H6

OBJET : Demande de soustraction à l'activité minière

Monsieur le Directeur général,

J'accuse réception de votre lettre du 25 novembre 2003, concernant une demande de soustraction à l'activité minière d'une aire de captage d'eaux souterraines pour les besoins de la Ville de Lac-Mégantic.

Un moratoire a été décrété sur le territoire visé, le 9 décembre 2003, ce qui aura pour effet de suspendre l'émission de titres miniers.

Les divers intervenants impliqués dans ce dossier seront consultés et, si nécessaire, un arrêté ministériel sera préparé.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à communiquer avec Me Jean-Marie Mathieu (1-800-463-3357, poste 5444) de la Direction du développement minéral, afin d'obtenir toute l'assistance désirée.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Original signé

Jean-Louis Caty

5700, 4e Avenue Ouest, A211
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Téléphone : (418) 627-6273
Télécopieur : (418) 646-2614
jean-louis.caty@mrnfp.gouv.qc.ca
www.mrnfp.gouv.qc.ca

Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs
Québec
Le sous-ministre associé aux Mines

Note

REÇU
- 5 DEC. 2003
DIRECTION DU
DÉVELOPPEMENT MINÉRAL

DESTINATAIRE : M. Jean-Marc Charbonneau
Directeur

DATE : Le 4 décembre 2003

OBJET : Arrêté ministériel : Lac-Mégantic

La ville de Lac-Mégantic a adressé au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs une demande de soustraction au jalonnement et à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière pour ses eaux de captage.

Il y a lieu de décréter, en date du 9 décembre 2003, un moratoire sur l'émission de droits miniers pour le secteur visé.

Nous demandons de prendre les dispositions requises et de préparer un arrêté ministériel soustrayant le territoire visé dans les meilleurs délais. Le périmètre concerné par la soustraction au jalonnement et à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière a été transmis à monsieur Jean-Marie Mathieu.

Original signé

Jean-Louis Caty

5700, 4e Avenue Ouest, A 211
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Téléphone : (418) 627-6273
Télécopieur : (418) 646-2614
jean-louis.caty@mrn.gouv.qc.ca
www.mrn.gouv.qc.ca

Ministère des
Ressources naturelles,
de la Faune
et des Parcs

Québec

Le sous-ministre associé aux Mines

Note

à Roch
Lucie
Jean-Marie

DESTINATAIRE : M. Jean-Marc Charbonneau
Directeur

Donner suite
Demande et carte
chez Jean-Marie

DATE : Le 4 décembre 2003

OBJET : Arrêté ministériel : Lac-Mégantic

Original paraphé

3-12-4

La ville de Lac-Mégantic a adressé au ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs une demande de soustraction au jalonnement et à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière pour ses eaux de captage.

Il y a lieu de décréter, en date du 9 décembre 2003, un moratoire sur l'émission de droits miniers pour le secteur visé.

Nous demandons de prendre les dispositions requises et de préparer un arrêté ministériel soustrayant le territoire visé dans les meilleurs délais. Le périmètre concerné par la soustraction au jalonnement et à la désignation sur carte, à la recherche minière ou à l'exploitation minière a été transmis à monsieur Jean-Marie Mathieu.

Original signé

Jean-Louis Caty

5700, 4e Avenue Ouest, A 211
Charlesbourg (Québec) G1H 6R1
Téléphone : (418) 627-6273
Télécopieur : (418) 646-2614
jean-louis.caty@mrn.gouv.qc.ca
www.mrn.gouv.qc.ca

ÉNERGIE ET RESSOURCES
Service des titres miniers

DOSSIER NO : _____

CONSTAT DE CONVERSATION

INTERLOCUTEUR:
Nom: France Bergeron.
Compagnie: Ville de Lac Megantic
Adresse:

Date : 03/2/03 heure 10:37
Agent: Jm mathieu.
Nature du dossier:

APPEL: ☑ ou RETOUR D'APPEL : ☐
Logé par l'agent : ☑ ou par l'interlocuteur : ☐
Téléphone : (819) 583-2441 Durée : _ _ min.

RENCONTRE : ☐ Durée : _ h. _ _ min.
Endroit:
Témoins:

RÉSUMÉ DE LA CONVERSATION :

Les puits de captage sont sur les lots 56 et 57 du rang I

Suite à donner :

OHMUL-H CONVIELE GEM jml881120m-a001105

Date : 03/2/03 Signature de l'agent Original signé